



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP 2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 • contact@contrat-riviere-arly.com

COMITE SYNDICAL

Projets synthétisés des délibérations

Séance du 19 mai 2015, 18h30-19h30
Mairie d'Ugine

Récapitulatif– (n°/objet) :

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2015</u>	3
	<u>COMMUNICATIONS : ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT</u>	3
	Décision n°2015-02 du 5 février 2015 – Convention de Mise à disposition de données dans le cadre de l'opération « B1-402 Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet » avec DYNAMIQUE HYDRO	3
	Décision n°2015-03 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération « B1-605 Restauration de la franchissabilité de 3 seuils - Marthod » avec SAFEGE	3
	Décision n°2015-04 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération « B1-402 Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet » avec ASTERS	3
	Décision n°2015-05 du 5 février 2015 – Convention d'informations réciproques relative à l'opération « D-101 Pose et relevé de sondes thermiques dans le lit de l'Arly » avec EDF	3
	Décision n°2015-06 du 13 mars 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre du renouvellement de la concession hydroélectrique - Dorinet	3
	Décision n°2015-07 du 16 mars 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération C1-101 « Consultation relative à l'étude de mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »	3
	Décision n°2015-08 du 13 avril 2015 – Attribution du marché à procédure adaptée dans le cadre de l'opération B2-102 « Plan d'actions territorial des zones humides du Beaufortain »	4
	Décision n°2015-09 du 21 avril 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération B2-102 « Plan d'actions territorial des zones humides du Beaufortain »	4
	<u>FINANCES</u>	4
	n°15-01 : Approbation des comptes de gestion 2014 par M. Le Receveur	4
	n°15-02 : Approbation du compte administratif 2014 du SMBVA	4
	n°15-03 : Décision modificative de crédit n°1 au budget du SMBVA	5
	n°15-04 : Avenant n°2 au marché : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale - mission de suivi complémentaire année 2015	5
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	6	
n°15-05 : Gratification des stagiaires	6	
<u>OPERATIONS – PROGRAMMATION 2015 DU CONTRAT DE RIVIERE</u>	6	
n°15-06 : Demande de subventions - Action C-102 : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale, mission de suivi		

	complémentaire année 2015	6
	n°15-07 : Action B2-101 : Animation territoriale : prise en compte à la gestion durable des zones humides, année 2015 - Demande de subventions	7
	n°15-08 : Demande de subventions - Action D-201 à D-204 : Mise en œuvre d'outils d'information et de sensibilisation	7
	n°15-09 : Demande de subventions - Action D-301 : Cycle d'animations pédagogiques auprès des scolaires – année scolaire 2015/16	8
	n°15-10 : Adhésion du SMBVA à l'Association Rivière Rhône Alpes	9

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2015

COMMUNICATIONS : Arrêtés et Décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2015-02 du 5 février 2015 – Convention de Mise à disposition de données dans le cadre de l'opération « B1-402 Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet » avec DYNAMIQUE HYDRO

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération « B1-402 Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet », la commune de Megève a attribué le marché au bureau d'études DYNAMIQUE HYDRO. Le SMBVA signe une convention de mise à disposition de données avec le bureau d'études DYNAMIQUE HYDRO pour la réalisation de cette étude.

Décision n°2015-03 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération « B1-605 Restauration de la franchissabilité de 3 seuils - Marthod » avec SAFEGE

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération « B1-605 Restauration de la franchissabilité de 3 seuils - Marthod », la DDT73 a attribué le marché au bureau d'études SAFEGE. Le SMBVA, en appui technique de la commune de Marthod, signe une convention de mise à disposition de données avec le bureau d'études SAFEGE pour la réalisation de cette étude.

Décision n°2015-04 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération « B1-402 Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet » avec ASTERS

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération « B1-402 Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet », Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie collecte des données depuis 2009 sur le secteur et s'engage à fournir gratuitement ces données brutes. Le SMBVA signe une convention de mise à disposition de données avec ASTERS pour la réalisation de cette étude.

Décision n°2015-05 du 5 février 2015 – Convention d'informations réciproques relative à l'opération « D-101 Pose et relevé de sondes thermiques dans le lit de l'Arly » avec EDF

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération « D-101 Pose et relevé de sondes thermiques dans le lit de l'Arly », compte-tenu de la présence de l'ouvrage hydroélectrique des Mottets en amont du site faisant l'objet des relevés d'une part, et de l'exploitation de la centrale hydroélectrique par EDF d'autre part. Le SMBVA, signe une convention d'informations réciproques avec EDF pour la mise en œuvre de cette opération.

Décision n°2015-06 du 13 mars 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre du renouvellement de la concession hydroélectrique - Dorinet

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA signe la convention de mise à disposition de données avec STATKRAFT France SAS dans le cadre du renouvellement de la concession hydroélectrique – Dorinet.

Décision n°2015-07 du 16 mars 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération C1-101 « Consultation relative à l'étude de mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération C1-101 « Consultation relative à l'étude de mesures, analyses et propositions d'adaptation des régimes hydrologiques des cours d'eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort », le SMBVA

signe une convention de mise à disposition de données avec le bureau d'études SEPIA Conseils. Les données d'étude hydromorphologique des cours d'eau du bassin versant Arly, Eau et Territoire, 2010 sont fournies pour la réalisation de cette étude.

Décision n°2015-08 du 13 avril 2015 – Attribution du marché à procédure adaptée dans le cadre de l'opération B2-102 « Plan d'actions territorial des zones humides du Beaufortain »

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération B2-102 « Plan d'actions territorial des zones humides du Beaufortain », une consultation a été lancée le 1er septembre 2014, avec date de réception des offres fixées au 19 septembre 2014. Le marché est confié pour une durée de 24 mois à la société AGRESTIS Eco-Développement, pour un montant de 47 705 € HT soit 57 246 € TTC.

Décision n°2015-09 du 21 avril 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération B2-102 « Plan d'actions territorial des zones humides du Beaufortain »

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération B2-102 « Plan d'actions territorial des zones humides du Beaufortain », le SMBVA signe une convention de mise à disposition de données avec le bureau d'études AGRESTIS pour la réalisation de cette étude.

FINANCES

n°15-01 : Approbation des comptes de gestion 2014 par M. Le Receveur

Rapporteur : Philippe Garzon

En application des articles L.5711-1 et L.2121-31 du CGCT, le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. Le Receveur pour l'année 2014.

Les comptes de gestion, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. Le Receveur sont en tout point concordant avec les comptes administratifs, retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget principal.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver les comptes de gestion dressés par M. Le Receveur dont les écritures sont identiques à celle des comptes administratifs pour l'année 2014.

n°15-02 : Approbation du compte administratif 2014 du SMBVA

Rapporteur : Philippe Garzon

Le résultat du compte administratif 2014 du S.M.B.V.A se résume ainsi :

Libellés	Réalizations		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	216 171.93	7 160.17	223 332.10
Dépenses	179 728.02	0.00	179 728.02
Résultat de l'exercice	36 443.91	7 160.17	43 604.08
Résultat reporté	20 444.45	- 5 829.25	14 615.20
Résultat de clôture	56 888.36	1 330.92	58 219.28

Il est proposé aux membres du Comité syndical :

- d'approuver le compte administratif du S.M.B.V.A. tel qu'il est défini ci-dessus,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice soit 56 888.36 € en section de fonctionnement,
- d'affecter le résultat d'investissement de 1 330.92 € en section d'investissement

n°15-03 : Décision modificative de crédit n°1 au budget du SMBVA

Rapporteur : Philippe Garzon

Cette décision modificative de crédits porte sur la prise en compte au budget du SMBVA de l'affectation des résultats de l'exercice 2014,

Chapitre	Libellés	Pour Mémoire BP 2015	DM	Total Crédits 2015 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2015 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	334 980,00		334 980,00	22 288,36	357 268,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 660,00		110 660,00	3 600,00	114 260,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 360,00		1 360,00		1 360,00
	Total dépenses de fonctionnement	447 000,00	0,00	447 000,00	25 888,36	472 888,36
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuation de charges	500,00		500,00		500,00
74	Dotations et Participations	415 500,00		415 500,00		415 500,00
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	31 000,00		31 000,00	25 888,36	56 888,36
	Total recettes de fonctionnement	447 000,00	0,00	447 000,00	25 888,36	472 888,36
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	2 360,00		2 360,00	330,92	2 690,92
001	Déficit d'investissement reporté	0,00		0,00		0,00
	Total dépenses d'investissement	2 360,00	0,00	2 360,00	330,92	2 690,92
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 360,00		1 360,00		1 360,00
001	Solde exécution section d'investissement reporté	1 000,00		1 000,00	330,92	1 330,92
	Total recettes d'investissement	2 360,00	0,00	2 360,00	330,92	2 690,92

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver la décision modificative de crédits n°1 au budget du SMBVA.

n°15-04 : Avenant n°2 au marché : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale - mission de suivi complémentaire année 2015

Rapporteur : Philippe Garzon

Le marché initial prévoyait un suivi hydrologique et hydrogéologique sur une période de 1 an de novembre 2013 à novembre 2014 afin de mesurer un cycle hydrologique complet (basses, moyennes et hautes eaux).

Toutefois, les conditions hydrologiques de cette période n'ont pas permis de mesurer les basses eaux et l'étiage du cours d'eau avec les phénomènes d'assecs. Le manque de donnée est préjudiciable à l'analyse des données mesurées et ne permettra pas de répondre aux objectifs d'identification du fonctionnement du cours d'eau en basses eau et de l'origine des assecs.

Il est donc proposé dans le cadre de l'avenant 2 d'allonger la période de mesure d'un an, de novembre 2014 à novembre 2015 (suivi limnimétrique, suivi piézométrique, jaugeages ponctuels et différentiels).

Montant de l'avenant n°2 :

Montant HT : 6 600 €

Montant TTC : 7 920 €

% d'écart introduit par l'avenant : +14.15%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :
Montant HT : 68 396 €
Montant TTC : 82 075 €

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver l'avenant n°2 au marché : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale - mission de suivi complémentaire année 2015.

RESSOURCES HUMAINES

n°15-05 : Gratification des stagiaires

Rapporteur : Philippe Garzon

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Il est proposé de verser une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le versement d'une gratification des stagiaires.

OPERATIONS – PROGRAMMATION 2015 DU CONTRAT DE RIVIERE

n°15-06 : Demande de subventions - Action C-102 : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale, mission de suivi complémentaire année 2015

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'étude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale un suivi hydrologique et hydrogéologique annuel a été réalisé entre novembre 2013 et novembre 2014.

Toutefois, les conditions hydrologiques de cette période n'ont pas permis de mesurer les basses eaux et l'étiage du cours d'eau. Le manque de donnée est préjudiciable à l'analyse des données mesurées et ne permettra pas de répondre aux objectifs d'identification du fonctionnement du cours d'eau en basses eau et de l'origine des assècs.

Il est donc proposé d'allonger la période de mesure d'un an, de novembre 2014 à novembre 2015. Cette prestation complémentaire fait l'objet de l'avenant n°2 au marché.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Maitre d'ouvrage : SMBVA
Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale	7 920€	50 %	30 %	20 %
		3 960€	1 584€	1 584€

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver l'opération et son plan de financement afin de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et tout autre partenaire financier.

n°15-07 : Action B2-101 : Animation territoriale : prise en compte à la gestion durable des zones humides, année 2015 - Demande de subventions

Rapporteur : Philippe Garzon

A l'échelle du bassin versant de l'Arly, compte tenu des enjeux liés à la préservation des zones humides, des pressions actuelles et des dégradations constatées, il est nécessaire de mettre en place une dynamique d'animation territoriale pendant la durée du contrat de rivière afin de :

- sensibiliser les acteurs locaux, les élus des communes du bassin et le grand public
- favoriser l'émergence de projets de mise en valeur, de restauration et de préservation des zones humides (cf. autres fiches actions),
- favoriser la prise en compte des zones humides dans les politiques d'aménagement.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly assurera cette animation territoriale. Il s'appuiera sur la base de conventions, sur le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie et Asters afin d'obtenir un soutien technique et scientifique. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Maitre d'ouvrage : SMBVA
Animation territoriale 2015	9 150€	50 %	30 %	20 %
		4 575€	745€	1 830€

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver l'opération et son plan de financement afin de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et tout autre partenaire financier.

n°15-08 : Demande de subventions - Action D-201 à D-204 : Mise en œuvre d'outils d'information et de sensibilisation

Rapporteur : Philippe Garzon

Plusieurs actions concernant la mise en place d'outils d'information et de sensibilisation des acteurs locaux ont été inscrites au contrat de rivière.

Plusieurs opérations sont concernées sur la durée du contrat, pour 2015:

- Lettre d'information du contrat de rivière : conception, publication, distribution 25 000 exemplaires

- Fiche Boite à outils : conception, publication et diffusion numérique, 2 n° prévus
 - Exposition itinérante sur les caractéristiques, problématiques et actions du contrat de rivière : conception et édition
- Mise en place d'un module cartographique complémentaire sur le site internet : réflexion en cours pour proposition de mise en place d'un outil multimédia cartographique + panneaux sur site (alternative à l'exposition itinérante).

Le plan de financement est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Maitre d'ouvrage : SMBVA
D-201: Lettre d'information	6 518 €	50%	30%	20%
D-204: Exposition itinérante	9 000 €			
D-207: Module complémentaire site internet	5 980 €			
Total	21 498 €	10 749 €	6 449 €	4 300 €

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver l'opération et son plan de financement afin de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional ou tout autre partenaire financier.

n°15-09 : Demande de subventions - Action D-301 : Cycle d'animations pédagogiques auprès des scolaires – année scolaire 2015/16

Rapporteur : Philippe Garzon

La mise en place de cycle d'animations pédagogique auprès des scolaires du bassin versant a été inscrite au contrat de rivière. Dans la continuité de la 1ère tranche d'animation menée au cours de l'année 2013/14, il est proposé de reconduire cette opération. Celle-ci a connu un franc succès, les classes volontaires ont ainsi bénéficié des animations conçues par l'équipe pédagogique de la FRAPNA Haute Savoie, prestataire pour le compte du SMBVA:

En 2013/14: 21 classes soit près de 420 élèves,
En 2014/15: 22 classes soit près de 380 élèves,

Le SMBVA propose sur les 26 communes du bassin versant 54 demi-journées par année scolaire, dans les classes de cycle 1, 2 ou 3 des écoles du bassin versant de l'Arly (39 écoles primaires et maternelles). Un maximum de 3 demi-journées par classe sur l'année sera appliqué. Les cycles d'animations seront construits avec les enseignants, en fonction de leurs projets.

Le montant de l'opération pour l'année scolaire 2015/16 s'élève à 18 837 € TTC. Cette opération est subventionnée à hauteur de 80% dans le cadre du contrat de rivière.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver l'opération et son plan de financement afin de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et de tout autre partenaire financier.

n°15-10 : Adhésion du SMBVA à l'Association Rivière Rhône Alpes

Rapporteur : Philippe Garzon

Créée le 13 août 1999, l'Association Rivière Rhône Alpes a pour rôle principal l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.

En 2014, l'association compte 290 adhérents dont 98 collectivités territoriales intervenant dans la gestion des milieux aquatiques : conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche, associations... Le SMBVA adhère en tant que structure morale depuis 2013.

L'adhésion à l'Association Rivière Rhône Alpes permet aux élus et techniciens du SMBVA de :

Être informé des activités du réseau, notamment des journées et sorties de terrains, d'en bénéficier de façon prioritaire,

Bénéficier de tarifs préférentiels pour les journées techniques d'informations et formations, manifestations organisées par l'association ou par ses partenaires,

Accéder à votre espace membres sur www.riviererrhonealpes.org et à l'ensemble des documents produits par l'ARRA (actes des journées techniques et diaporamas),

Le coût annuel de l'adhésion du SMBVA pour l'année 2015 est de 300 € TTC.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de renouveler l'adhésion annuelle du SMBVA à l'Association Rivière Rhône Alpes.